

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 juillet 2016

### Évolution Vie n'a pas fini d'évoluer !

Sur la lancée des nouveautés du 1<sup>er</sup> semestre 2016, le contrat d'assurance vie assuré par Aviva Vie et distribué sur internet en exclusivité par Assurancevie.com ajoute une nouvelle corde à son arc. Il est désormais ouvert aux adhésions totalement dématérialisées !

#### Une évolution de plus !...

Le contrat d'assurance vie Évolution Vie passe à l'ère totalement digitale. Le travail des équipes d'Assurancevie.com et d'Aviva vient d'aboutir à la mise en place de **l'adhésion 100 % en ligne**.

Cette nouveauté offre un gain de temps aux futurs adhérents. Après avoir suivi le process d'adhésion, les pièces nécessaires à la validation du dossier (justificatif d'identité, justificatif de domicile...) sont transmises directement en ligne par le client.

« L'adhésion dématérialisée marque une étape importante dans notre partenariat avec Aviva Vie. Elle répond par ailleurs aux attentes des épargnants vis-à-vis du canal internet : plus de simplicité et de rapidité. Nous envisageons ainsi une accélération du nombre d'adhésions, le niveau de celui-ci étant déjà très satisfaisant puisque plus de 1 700 contrats Évolution Vie ont été ouverts depuis le lancement du produit en décembre 2014 », fait savoir Édouard Michot, président d'Assurancevie.com.

Cette adhésion zéro papier est accessible dans le respect de certains critères\*, notamment de montant. En effet, le versement initial ne doit pas dépasser 30 000 €. Au-delà de ce plafond, l'adhésion passera par des PDF dynamiques ou par la réception par courrier d'un dossier à remplir manuellement.

#### ... Après un 1<sup>er</sup> semestre 2016 déjà riche en nouveautés

Après s'être démarqué par un taux de rendement 2015 de son support en euros accessible sans contrainte d'investissement en unités de compte<sup>(1)</sup> de 3,08 %\*\* nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux, Évolution Vie a vu la mise en place d'un **bonus de rendement** sur son support en euros conditionné à un investissement en unités de compte<sup>(1)</sup> non garanties en capital, et a référencé un support immobilier, la **SCI Aviva Immo Sélection**.

Forts du succès de ces nouvelles offres sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, Assurancevie.com et Aviva ont décidé de les renouveler.

**(1) Les unités de compte n'offrent pas de garantie en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

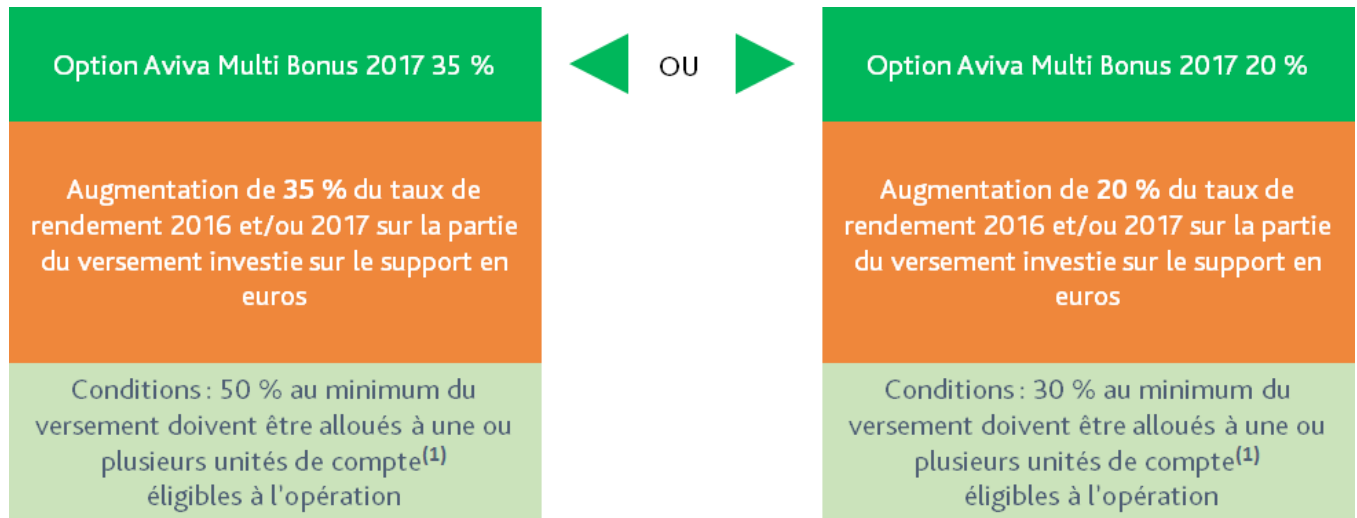
\*Le détail de ces critères est consultable sur le site [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).

\*\*Taux de rendement 2015 du support en euros Aviva Actif Garanti, net des frais de gestion annuels de 0,6 %, hors prélèvements sociaux et fiscaux dus selon la législation en vigueur et hors coût éventuel de la garantie optionnelle cliquet décès. **Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.**



## Le bonus de rendement 2017 en un clin d'œil

Pour une adhésion ou un versement complémentaire d'un montant minimum de 30 000 € sur le contrat Évolution Vie, deux options sont proposées dans le cadre du bonus :



Le bonus est également ouvert aux arbitrages d'un montant minimum de 10 000 € dont 50 % sont investis sur une ou des unités de compte<sup>(1)</sup> éligibles. La part restant sur le support en euros bénéficie alors d'un complément de rémunération de 35 %.

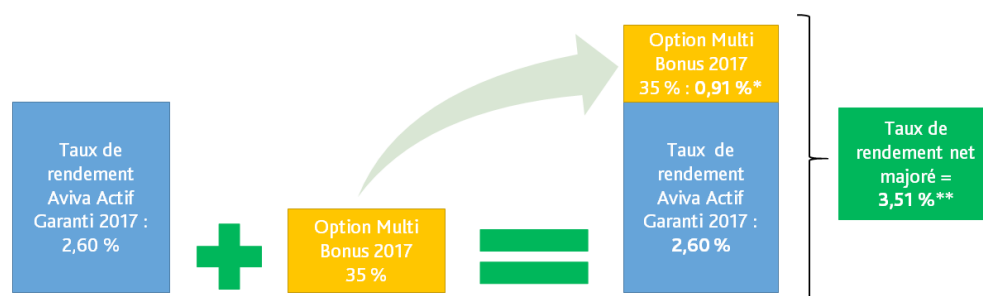
Attention : les unités de compte<sup>(1)</sup> comportent un risque de perte de capital totale ou partielle.

Le mode de calcul du bonus est innovant et particulièrement intéressant pour l'adhérent. En effet, il ne s'agit pas simplement de bonifier de quelques centimes le rendement du support en euros, mais bien de l'augmenter de manière significative :

### Exemple de bonus à +35 %

Hypothèse : le taux de rendement annuel 2017 d'Aviva Actif Garanti serait de 2,60 % nets des frais de gestion de 0,60 %.

Le versement effectué sur Aviva Actif Garanti dans le cadre d'Aviva Multi Bonus 2017 bénéficierait alors :



\*(2,60 % x 35 %) = 0,91 %

\*\* Net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Bon à savoir !

Cette offre est valable pour les opérations éligibles réalisées entre le 6 juillet 2016 et le 30 juin 2017.

Le bonus s'appliquera en date de valeur du 31 décembre 2016 et/ou du 31 décembre 2017, au prorata de la durée d'investissement, sur la somme affectée au support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'offre et toujours investie aux dates d'attribution effective de la participation aux bénéfices.

<sup>(1)</sup> Les unités de compte n'offrent pas de garantie en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



## Zoom sur la SCI Aviva Immo Sélection

Disponible dans un 1<sup>er</sup> temps de début février à fin avril 2016, le support immobilier Aviva Immo Sélection est à nouveau ouvert aux souscriptions du 6 juillet 2016 au 31 janvier 2017 !

Gérée par Aviva Investors Real Estate France SGP, cette SCI investit essentiellement dans de l'immobilier de bureaux en Île-de-France. L'investissement immobilier étant partiellement décorrélé des fluctuations des marchés financiers, il peut constituer une solution pertinente pour diversifier son épargne dans une approche patrimoniale. Attention : en tant qu'unité de compte<sup>(1)</sup>, Aviva Immo Sélection comporte un risque de perte de capital totale ou partielle. Il s'agit d'un placement de long terme, dont la durée recommandée est de 10 ans.

Aviva Immo Sélection présente deux moteurs de performance potentiels :

### Les loyers encaissés

*Le montant de ces loyers est intégré mensuellement à la valeur liquidative de la SCI.*

### L'évolution de la valeur des immeubles

*Un expert indépendant évalue tous les mois le patrimoine de la SCI. Cela peut donc avoir une incidence, à la hausse comme à la baisse, sur la valeur de la part d'unité de compte<sup>(1)</sup>.*

Les revenus générés viennent impacter la valeur de la part d'unité de compte<sup>(1)</sup> et bénéficient donc du cadre fiscal favorable de l'assurance vie.

La commercialisation du support Aviva Immo Sélection fait l'objet d'enveloppes maximales de souscription. En conséquence, la souscription de parts sera suspendue dès que le montant de l'enveloppe ou la date limite d'ouverture sera atteint. Dès lors, les versements et les arbitrages vers ce support ne seront plus possibles.

La SCI Aviva Immo Sélection fait partie des unités de compte<sup>(1)</sup> éligibles au bonus de rendement !

<sup>(1)</sup>Les unités de compte n'offrent pas de garantie en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**Contact : [presse@assurancevie.com](mailto:presse@assurancevie.com)**

## À PROPOS

Évolution Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport souscrit par l'ADER auprès d'Aviva Vie et commercialisé par JDHM Vie.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10, rue d'Uzès 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n°07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n°E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Aviva Vie est une Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes. 732 020 805 R.C.S. Nanterre.

ADER, Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite – Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, 24-26, rue de la Pépinière 75008 Paris.